

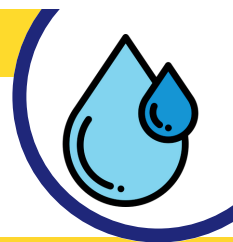


PARTICULIERS

SÉCHERESSE

dans le Maine-et-Loire

ALERTE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE signifie que la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement des milieux ne sont plus assurés.

Chaque usager doit **réduire sa consommation d'eau**, afin de prolonger l'utilisation des réserves et retarder d'autant le recours au niveau de restriction supérieur.

USAGES INTERDITS



Arrosage des jardins potagers entre 11h et 18h



Arrosage des espaces arborés et massifs de fleurs entre 8h et 20h



Arrosage des pelouses



Lavage des véhicules à titre privé à domicile



Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ... (sauf si intervention de professionnels et sous conditions)



Remplissage et vidange des piscines (de plus de 1m³, sauf remise à niveau et premier remplissage sous conditions)

